

Conditions Générales de Vente — RecrutIA

ELVIO TRADE, SAS — 28 B avenue de Toulouse, 31620 Castelnau-d'Estretfonds, France SIREN 107 414 229 — TVA FR66107414229 — contact@recrutia-ai.com

Version 1.2 — En vigueur à compter du 3 octobre 2026 — Paraphé éditeur : W.A.

Article 1 — Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») régissent la fourniture par ELVIO TRADE (« le Prestataire ») du service en ligne **RecrutIA** (« le Service »), plateforme logicielle d'assistance au recrutement par intelligence artificielle, accessible à l'adresse <https://recrutia-ai.com>, à tout client professionnel (« le Client »). Toute création de compte ou souscription au Service emporte acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Article 2 — Description du Service

Le Service comprend notamment : l'analyse et le scoring de candidatures assistés par IA, le scoring anonymisé, la détection d'indices de CV générés par IA, la génération de kits d'entretien, de fiches d'explication de décision (art. 86 du règlement (UE) 2024/1689 « AI Act »), d'emails d'approche et de retours candidats, l'export du registre des décisions assistées par IA, ainsi qu'un tableau de bord de suivi.

2.1 — **Aide à la décision.** Le Service constitue un outil **d'aide à la décision**. Les scores, verdicts et contenus générés par l'IA sont indicatifs et ne sauraient constituer une décision de recrutement. **La décision finale relève exclusivement du Client**, qui s'engage à maintenir une supervision humaine effective (art. 14 AI Act).

2.2 — **Rôles au sens de l'AI Act.** Le Client agit en qualité de **déployeur** du système d'IA pour ses propres processus de recrutement ; il lui appartient de respecter les obligations attachées à ce rôle (information des candidats, supervision humaine, usage conforme).

Article 3 — Compte, accès et essai gratuit

3.1 — **Compte.** Le Client crée un espace dédié et isolé (multi-tenant). Il est responsable de la confidentialité de ses identifiants et de l'usage fait de son compte par ses utilisateurs. Le nombre d'utilisateurs est illimité au sein du cabinet souscripteur, pour ses seuls besoins internes.

3.2 — **Essai gratuit.** Toute création de compte ouvre un **essai gratuit de sept (7) jours**, limité à vingt-cinq (25) analyses de CV, sans carte bancaire ni engagement. Le Client peut souscrire une offre payante à tout moment pendant l'essai : l'abonnement prend alors effet immédiatement, dans les conditions des articles 5 et 6, et l'accès au Service se poursuit sans interruption. Au terme de l'essai, à défaut de souscription, les fonctionnalités du Service sont verrouillées (mode lecture seule) jusqu'à la souscription d'une offre payante ; les données du Client restent accessibles et exportables pendant quatre-vingt-dix

(90) jours à compter du terme de l'essai, puis sont supprimées en l'absence de souscription, le Client en étant averti par courrier électronique quatorze (14) jours auparavant.

Article 4 — Offres, prix et quotas

Offre	Redevance mensuelle HT	Quota mensuel d'analyses
Starter	59 €	1 000
Pro	149 €	2 500
Pay-as-you-go	selon consommation	sans quota

Les prix s'entendent hors taxes ; la TVA applicable s'ajoute. Le quota se renouvelle le premier jour de chaque mois civil et n'est pas reportable. Au-delà du quota, l'accès aux analyses est suspendu jusqu'au renouvellement ou au changement d'offre. Le Prestataire peut faire évoluer ses tarifs pour les périodes futures moyennant un préavis de trente (30) jours ; le Client peut alors résilier sans frais avant l'entrée en vigueur du nouveau tarif.

Article 5 — Facturation et paiement

La redevance est payable mensuellement, d'avance, par prélèvement automatique (carte bancaire ou SEPA) via le prestataire de paiement **Stripe**. Le premier prélèvement a lieu le jour de la souscription, y compris lorsque celle-ci intervient pendant l'essai gratuit ; l'abonnement se renouvelle ensuite automatiquement chaque mois et la redevance est prélevée à la date anniversaire de la souscription (par exemple le 10 de chaque mois pour une souscription le 10 octobre), jusqu'à la résiliation par le Client. Pour une souscription intervenue le 29, le 30 ou le 31 d'un mois, le prélèvement a lieu le dernier jour des mois qui comptent moins de jours. Lorsqu'un prélèvement échoue, de nouvelles tentatives sont effectuées automatiquement, le Client est invité à mettre à jour son moyen de paiement et l'accès au Service est maintenu. En cas d'échec de paiement non régularisé sous quinze (15) jours après relance, le Prestataire peut suspendre l'accès au Service jusqu'à régularisation ; pendant la suspension, les fonctionnalités du Service sont verrouillées (mode lecture seule) et les données du Client restent accessibles et exportables.

Article 6 — Durée et résiliation

6.1 — Formule standard (sans engagement). L'abonnement est conclu pour une durée d'un (1) mois, renouvelable tacitement : à défaut de résiliation, il se renouvelle automatiquement chaque mois, à la date anniversaire de la souscription (article 5). Chaque partie peut le résilier à tout moment via le portail de gestion ; la résiliation prend effet à la fin de la période mensuelle en cours, sans remboursement au prorata. L'accès au Service est maintenu jusqu'à cette date ; les fonctionnalités du Service sont ensuite verrouillées (mode lecture seule) et les données du Client restent accessibles et exportables pendant trente (30) jours à compter de la fin de l'abonnement, puis sont supprimées en l'absence de nouvelle souscription (article 7 de l'Accord de sous-traitance des données), le Client en étant averti par courrier électronique quatorze (14) jours auparavant.

6.2 — **Offre « Client fondateur » (optionnelle).** Lorsque le Client bénéficie de la remise « Client fondateur » (réduction de 50 % de la redevance pendant douze (12) mois), il s'engage pour une durée ferme de douze (12) mois. En cas de résiliation anticipée par le Client hors manquement du Prestataire, les redevances remises restant dues jusqu'au terme de la période ferme deviennent immédiatement exigibles. Au terme des douze (12) mois, l'abonnement se poursuit au tarif standard en vigueur, sans engagement.

6.3 — **Résiliation pour manquement.** Chaque partie peut résilier de plein droit en cas de manquement grave non réparé trente (30) jours après mise en demeure écrite.

Article 7 — Obligations du Client

Le Client s'engage à : (i) n'utiliser le Service que dans le cadre de ses activités professionnelles de recrutement et dans le respect des lois applicables (RGPD, AI Act, droit du travail, non-discrimination) ; (ii) **informer les candidats** de l'usage d'un système d'IA dans la présélection ; (iii) garantir une **décision finale humaine** ; (iv) disposer d'une base légale pour le traitement des données de candidats qu'il soumet au Service ; (v) conclure avec le Prestataire l'accord de sous-traitance des données (DPA) mis à sa disposition ; (vi) ne pas tenter de contourner les limitations techniques du Service ni d'en extraire les modèles ou prompts.

Article 8 — Niveau de service et support

Le Prestataire s'engage à des efforts raisonnables pour assurer une disponibilité continue du Service, sans garantie de niveau de service chiffrée. Les opérations de maintenance sont, dans la mesure du possible, réalisées en dehors des heures ouvrées. Support par email : contact@recrutia-ai.com (l'offre Pro bénéficie d'un traitement prioritaire). Le Service repose sur des fournisseurs d'IA tiers ; l'offre Pro inclut un mécanisme de bascule automatique vers un moteur de secours.

Article 9 — Propriété intellectuelle

Le Service, sa technologie, ses prompts et sa documentation demeurent la propriété exclusive du Prestataire. Le Client reçoit un droit d'utilisation personnel, non exclusif et non cessible pendant la durée de l'abonnement. Les données soumises par le Client et les livrables générés pour son compte (analyses, kits, courriels) sont la propriété du Client. Le Prestataire n'utilise pas les données du Client pour entraîner des modèles.

Article 10 — Données personnelles

Les traitements de données personnelles réalisés pour le compte du Client sont régis par l'**Accord de sous-traitance des données (DPA)** disponible sur le site et remis dans l'espace client, qui fait partie intégrante du contrat. Hébergement et traitement au sein de l'Union européenne (Francfort) ; purge automatique des CV selon la durée paramétrée par le Client (90 jours maximum).

Article 11 — Responsabilité

La responsabilité totale cumulée du Prestataire, toutes causes confondues, est plafonnée au montant des redevances effectivement payées par le Client au cours des douze (12) derniers mois. Le Prestataire n'est pas responsable des dommages indirects (perte de chance, de clientèle, d'image), ni des décisions de recrutement prises par le Client, ni du contenu des documents soumis par le Client. Aucune des parties ne limite sa responsabilité en cas de dol, faute lourde ou dommage corporel.

Article 12 — Divers

Force majeure : aucune partie n'est responsable d'un manquement dû à un événement de force majeure. **Références commerciales** : sauf refus écrit, le Client autorise la mention de son nom et logo comme référence. **Modification des CGV** : notifiée trente (30) jours avant application. **Droit applicable et juridiction** : droit français ; compétence exclusive des tribunaux de Toulouse, nonobstant pluralité de défendeurs.